

La Présidente

Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux 2, rue des celtes 68510 SIERENTZ

Paris, le 09 juillet 2020

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Vice-Présidents,

Nous avons pris bonne note de votre courrier du 23 juin courant par lequel vous avez souhaité alerter notre Ordre des risques liés à l'utilisation de tests de diagnostics rapides du Covid-19 sous forme de TROD par les pharmaciens d'officine.

Le maillage territorial national des laboratoires de biologie médicale (LBM) publics et privés permet de réaliser dans des conditions de fiabilité et de qualité l'ensemble des tests qu'ils soient virologiques ou sérologiques. Celui-ci garantit sur le territoire un accès au dépistage de la maladie Covid-19 à l'ensemble de la population dans les meilleures conditions

La Haute Autorité de Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé ont émis des réserves sur l'utilité et la fiabilité des tests sérologiques de détection d'anticorps anti SARS-CoV-2.

Nous demandons aux pouvoirs publics de veiller à ce que les TROD ne soient mis en œuvre que dans le cadre d'un bénéfice de santé publique avéré, lorsque l'offre de diagnostic ne peut répondre aux besoins.

Au regard de la répartition des laboratoires de biologie médicale, nous demandons donc aux autorités de tutelle de tenir compte des éléments préconisés par la HAS, dans leur politique de dépistage sérologique de la Covid-19, qui préconise la réalisation des tests de façon exceptionnelle en dehors des laboratoires de biologie médicale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Vice-Présidents, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Carine WOL-THAL,

Présidente du Conseil National



